Image not found or type unknown

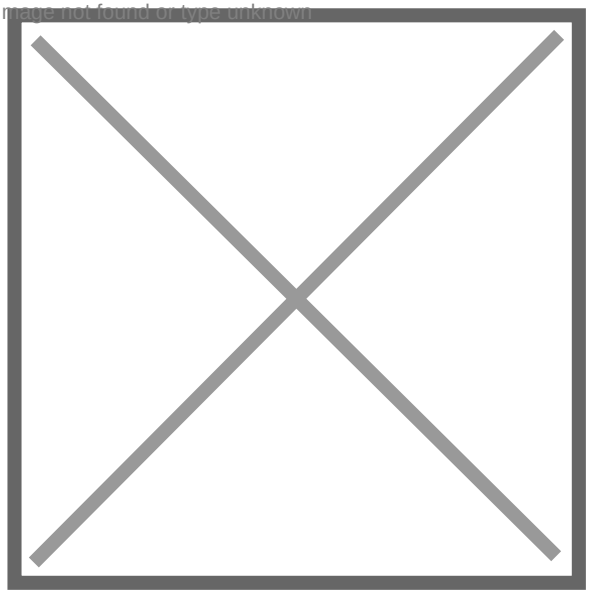

Operation chirurgicale et anesthesie

Par **sandrine**, le **07/04/2010** à **12:32**

Bonjour,
Voilà mon problème,ma fille a subi une intervention chirurgicale pour se faire recoler les oreilles il y a 3 ans(pas de protection juridique dans mon contrat d habitation)elle a eu une anesthesie generale et en consequence de celle ci elle a eu une compression du nerf sciatique qui a provoqué une" abolition de l'achiléen",elle a de forte chance d'avoir des consequences physiques dans quelques années.
Le protocol n'a pas été respecter convenablement pour ma fille car normalement ils doivent attacher les enfants de façon qu'ils ne bougent pas durant l'anesthesie et ensuite pour l'operation,ce qui a fait qu'elle avait la jambe gauche pliée quand elle s'est reveillée,ce qui n'aurait jamais du se produire car ces causes n'etaient pas inscrite sur la décharge de l'anesthesiste.Ca lui a été très douloureux car elle ne pouvait pas poser son pied gauche,elle avait beaucoup de difficulte a monter les escaliers,elle a du donc ete suivi par un neurologue,un kinésithérapeute et fait un EMG(examen douloureux pour une enfant 8 ans et demi).Ma question:Ais-je un recours juridique possible après 3 ans,si oui à qui puis je m'adresser et combien cela me coutera t-il d'engager la procedure?
Je vous remercie d'avance,et veuillez agreer l expression de mes sinceres salutations
Mme teixeira-varziela sandrine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés